
Lettre du citoyen Savornin, membre du comité de surveillance de la commune de Vence, annonçant son don patriotique, lors de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Savornin, membre du comité de surveillance de la commune de Vence, annonçant son don patriotique, lors de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 445-446;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37699_t1_0445_0000_12;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

porter dans un dépôt toutes les cloches superflues, il y en a près de 150 quintaux à la disposition du conseil exécutif; ils félicitent la Convention de ses travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Nice (2).

*Les administrateurs du district de Nice,
à la Convention nationale.*

« Nice, le septidi de la 3^e décade de frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Les administrateurs du district de Nice ayant trouvé des effets cachés dans la cave d'une émigrée, dont la porte était murée et bien marquée, en vertu de la loi du 23 de brumaire, ils les ont confisqués au profit de la République parce qu'ils consistent en une partie d'argenterie pesant 238 marcs, quelques diamants et autres effets précieux, et ils ont consigné le tout au receveur de leur district avec l'inventaire descriptif pour qu'il l'envoie à la trésorerie nationale. Le dénonciateur demande la récompense que la loi accorde.

« Ils font journellement transporter dans un dépôt toutes les cloches superflues, il y en a près de 150 quintaux à la disposition du ministre de l'intérieur et de la guerre et dans peu il y en aura bien plus. Ils félicitent la Convention nationale de ses glorieux et pénibles travaux auxquels ils applaudissent en les admirant et l'invitent à continuer de donner des lois à ce grand peuple libre dont ils ont le bonheur de faire partie, et de rester à son poste jusqu'à la paix; il faut que cette sainte Montagne, qui a sauvé la République finisse le grand ouvrage qu'elle a commencé. Ça va bien et ça ira encore mieux. Vive la République! Vive la Sainte Montagne!

« GRIVEY, procureur syndic; J. RAYNAUD,
vice-président; Barthélemy BERMONDI;
GUIGNÉ; BERNARDI »

Le représentant du peuple Faure écrit de Bitche que, tandis que les soldats de la patrie terrassent les esclaves de l'Autriche, ils reçoivent de leurs frères de Pont-à-Mousson 3,013 chemises, 436 paires de bas, 220 paires de souliers, 149 vestes, 145 gilets, 39 pantalons, 55 habits, 16 capotes, 12 redingotes, 4 paires de guêtres, 1 bonnet de police.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de Faure (1).

Faure, représentant du peuple, à la Convention nationale.

« Bitche, le 3 nivôse, l'an II de la République.

« Au moment, citoyens collègues, où les enfants de la patrie battent et terrassent ici les esclaves de l'Autriche, ils reçoivent de leurs frères de Pont-à-Mousson, pour preuve de leur gratitude, les effets suivants :

« 3,013 chemises,
« 436 paires de bas,
« 149 vestes,
« 220 paires de souliers,
« 145 gilets,
« 189 pantalons,
« 55 habits,
« 16 capotes,
« 4 paires de guêtres,
« 12 redingotes,
« 1 bonnet de police.

« Tel est le détail de ce don opportun. Puissent les autres communes se hâter d'imiter l'exemple que Pont-à-Mousson vient de leur donner. La rigueur de la saison les y invite.

« Le représentant du peuple.

« FAURE. »

Le citoyen René Marchant (2), ci-devant religieux bénédictin, offre à la patrie sa pension de 900 livres, autant pour ne plus être à charge à la République, que pour n'avoir plus rien qui lui rappelle l'état méprisable qu'il avait embrassé.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Le citoyen Savornin, membre du comité de surveillance de la commune de Vence, fait don d'une médaille d'argent, et envoie tous les titres de service de son père et les siens, pour être brûlés.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre du citoyen Savornin (5).

*Au citoyen Président de la Convention nationale, chef auguste des représentants du peuple,
Vive à jamais la République française!*

« A Vence, le 24 frimaire, l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable.

« Je t'écris cette lettre pour te dire que je n'ai jamais été noble, et qu'en bon républicain, vrai sans-culotte, je ne veux pas laisser à ma famille des vestiges de vanité et d'orgueil con-

(1) Archives nationales, carton C 287, dossier 867, pièce 10.

(2) L'adresse du citoyen Marchand a été déjà insérée à la séance du 8 nivôse. V. ci-dessus, p. 414.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 154.

(4) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 154.

(5) Archives nationales, carton C 287, dossier 867, pièce 11.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 153.

(2) Archives nationales, carton C 287, dossier 867, pièce 8.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 28 p. 153.

traires à l'égalité. En conséquence, je t'envoie tous les titres de service de ton mon père et les miens pour être brûlés.

Je t'envoie aussi, chef de la Montagne chérie, une médaille en argent décernée par des taupes adulateurs au dernier intendant de la ci-devant province, et distribuée pendant la tenue de ses derniers états, je la reçus, comme membres des députés du Tiers (vieux style), j'en fais don à la République; je voudrais que ma fortune me permît d'en faire de plus considérables, mais je n'ai d'autres moyens que ceux qui me sont absolument nécessaires, et je ne puis offrir à ma patrie que ma vieille carcasse, si elle est utile.

SAVORNIN, *membre du comité de surveillance de la commune de Vencc, nommé par les représentants du peuple près l'armée d'Italie.*

Le citoyen Laforest, procureur-syndic du district d'Armeville, envoie 12 livres en numéraire, ses lettres de prêtrise, et un ouvrage sur la nécessité des mœurs républicaines.

Mention honorable, insertion au " Bulletin ", renvoyé au comité d'instruction publique (1)

Suit la lettre du citoyen Laforest (2).

« A Armeville, le 13 frimaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Représentants d'un peuple libre, apôtres de la raison,

« Et moi aussi je braverai les hurlements du fanatisme, les vociférations imbéciles des dévots pour rendre un hommage éternel à l'éternelle raison et à la nature outragée depuis dix-huit siècles de superstition et d'erreur.

« A 17 ans, j'entrai dans la carrière de l'instruction publique où je coulais (*sic*) le germe naissant de la liberté dans les jeunes âmes de mes tendres élèves. A 23 ans, je ne sais quel esprit de vertige m'entraîna dans une insipide maison appelée séminaire; j'y passai sept mois d'une maussade existence au milieu des sottises et des absurdités d'une théologie neuve et hérissée d'ennuis et de dégoûts; ces épreuves finies, je fus agrégé au rang des prêtres, mais je n'en partageai jamais l'esprit et les opinions. Je coulai les trois premiers mois de mon sacerdoce dans une campagne où mes discours civiques et révolutionnaires m'attirèrent l'estime des patriotes et la haine des fanatiques. Jamais des sermons dogmatiques ne souillèrent mes lèvres, et ma bouche ne s'ouvrit que pour préconiser les bienfaits ineffables de la liberté; souvent même j'attaquai de front les préjugés. Appelé par mon amour pour la patrie à Saint-Chamond où je pouvais la servir plus utilement dans la Société populaire qui était alors dans une grande activité de civisme, j'y passai sept mois occupé à terrasser la faction Roland-Brissotine et à déjouer les manœuvres scélérates des fédéralistes. Mon ardeur infatigable

à les poursuivre, mon attachement inviolable à la Montagne me valurent des torrents d'injures et de calomnies de la part de l'aristocratie. Dans ces jours de deuil pour la patrie où les rebelles lyonnais se portaient sur Armeville, ci-devant Saint-Étienne, pour s'emparer des armes, réuni aux vrais républicains, je m'efforçai d'électriser les esprits et de porter tous les sans-culottes à lui faire une résistance sanglante. Toutes nos tentatives furent infructueuses, et je me repliai avec la petite armée des patriotes. Après quinze jours de fuite, je fus surpris par les Lyonnais au milieu du repos et traîné dans les prisons de Pierre-Scize, où Chateaufort-Randon m'apporta la liberté après deux mois de détention.

Voilà, citoyens représentants, comment j'ai passé mon année de prêtrise. Pardonnez ces détails minutieux: je n'ai pas à gémir d'avoir propagé l'erreur et le mensonge, la douce philosophie avait mon cœur pour sanctuaire. Prêtre à 23 ans, à 24 je deviens citoyen et je renonce à jamais à la prêtrise. Je vous en envoie les lettres ridicules, j'y joins deux pièces d'argent marquées au coin de feu Capet et une petite brochure sur la nécessité des mœurs républicaines.

« Salut et fraternité, citoyens représentants,

« *Le procureur syndic du district d'Armeville,*

« *LAFOREST.* »

Le citoyen Bied (ou Bical), juge de paix du canton de Saint-Laurent-de-Mur, district de Vienne, fait don du montant de son office de notaire et de six mois de son traitement.

Mention honorable, insertion au " Bulletin ", renvoi au comité de liquidation (1).

COMPTE RENDU du Bulletin de la Convention (2).

Le citoyen Bical, juge de paix du canton de Saint-Laurent, district de Vienne, département de l'Isère, offre à la patrie le fonds de son office de notaire et le traitement des six premiers mois qui lui revient comme juge de paix.

Mention honorable.

Les administrateurs du district de Nantua envoient l'extrait de la déclaration faite par le citoyen Thomas Goiffon, notaire au Chevril, qui fait don à la République de la finance de son office.

Mention honorable, insertion au " Bulletin ", renvoi au comité de liquidation (3).

Le procureur général syndic du département de la Lozère annonce à la Convention que ce département, dépeint dans les papiers publics comme une seconde Vendée, est depuis longtemps à la hauteur des circonstances: les prêtres y sont vus avec horreur; le culte de la loi, de la justice et de la liberté y est le seul pri-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 154.

(2) *Archives nationales*, carton F. 1098, dossier 1521.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 154.

(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 9 nivôse (dimanche 29 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 154.